

N° 35805

Le 14 août 2014

August 14 2014

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Cromwell et Wagner

Coram: McLachlin C.J. and Cromwell and
Wagner JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Sa Majesté la Reine

Her Majesty the Queen

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Moïse Latortue et Martin Plante

Moïse Latortue and Martin Plante

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la réponse de l'intimé Moïse Latortue est accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéros 500-10-004715-106 et 500-10-004718-100, 2014 QCCA 198, daté du 31 janvier 2014, est rejetée sans dépens.

The motion for an extension of time to serve and file the response of the respondent Moïse Latortue is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Numbers 500-10-004715-106 and 500-10-004718-100, 2014 QCCA 198, dated January 31, 2014, is dismissed without costs.

J.C.C.

- 2 -

N° 35805

C.J.C.